Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20200212-2020-003-BF
Date de télétransmission : 21/02/2020
Date de réception préfecture : 21/02/2020

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-003 /7-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 JANVIER 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.
Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEAUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, J. VIAL, D. ZAMBON

Représentés : R. REVIL, L. MOGORE L.TRICOLI. N. CHARLETY

Absent : A. COLLIN, J. ROBERT

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / BUDGET PRIMITIF : Vote du budget primitif 2020 - budget général

---

Rapporteur : Y. Allardin

EXPOSE : Le Budget Primitif 2020 est soumis au Conseil Municipal pour approbation conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1611-1 et suivants.

Il est rappelé que par délibération en date du 22 décembre 1995, le principe d'un vote du Budget Principal **par fonction** a été retenu.

Le 18 décembre 2019, conformément aux dispositions de la loi 92.128 du 6 février 1992, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2020.

L'équilibre du Budget Principal, pour l'exercice 2020, s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	27 036 340	27 036 340
Section d'investissement	8 726 164,2	8 726 164,2
TOTAL BUDGET 2020	**35 762 504,2**	**35 762 504,2**

Le Budget Principal est voté **par chapitre**, en fonctionnement comme en investissement, avec les opérations suivantes :

Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20200212-2020-003-BF
Date de télétransmission : 21/02/2020
Date de réception préfecture : 21/02/2020

Opérations inscrites au budget principal :

- n°18 : Restauration de l'église St Bruno ;
- n°24 : Centre Social Charles Béraudier ;
- n°25 : Groupe scolaire Jean Moulin ;
- n°26 : projet Mille Pas
- n°27 : Brunetière - restructuration RIH
- n°29 : Brunetière - requalification des espaces publics

Il s'agit d'opérations entrant dans le cadre d'autorisations de programme et faisant l'objet d'une délibération spécifique (APCP).

Un rapport d'analyse est joint aux documents budgétaires visant à expliquer les grandes lignes du Budget Primitif 2020.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission, Finances et Administration Générale en date du 3 février 2020 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le budget primitif 2020 du budget principal de la Ville de VOIRON ;

DECISION : La proposition est **ADOPTEE à 24 voix POUR - 6 OPPOSITIONS (J.L. BALLY, A. FAVIER, R. REVIL, J. VIAL, L. TRICOLI, Y. AIFA) et 1 ABSTENTION (A. GERVASI)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE VOIRON (ISÈRE)